

**MARDI 12 AVRIL 2022**  
**À 20h00**

**Dans la salle du conseil de la mairie**

---

Convocation du lundi 4 avril 2022

**MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :**

M. J-L. GUYADER, M. P-Y. TIPA, M. J-M. BRISON, Mme J. FAVIER, M. S. BERNARD, Mme C. JUNG, M. F. MERCIER, M. M. LANCESEUR

**Excusés :** M. J-M. SALAMAN, M. D. SOUCHON, M. L. FAIPEUR, Mme E. CHAMPION, Mme A. METRAL-SCRIBANTE, Mme Z. ALLORY-METRAL

**Pouvoir :**

M. J-M. SALAMAN a donné pouvoir à Mme C. JUNG  
M. D. SOUCHON a donné pouvoir à M. P-Y. TIPA  
M. L. FAIPEUR a donné pouvoir à M. F. MERCIER  
Mme E. CHAMPION a donné pouvoir à M. S. BERNARD  
Mme A. METRAL-SCRIBANTE a donné pouvoir à M. J-M. BRISON  
Mme Z. ALLORY-METRAL a donné pouvoir à M. J-L. GUYADER.

**Secrétaire de séance : M. P-Y. TIPA**

**Approbation du conseil du 20 janvier 2022**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Louis Guyader et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022.

**1- Finances**

**a. Comptes de gestion et comptes administratifs**

**Rapporteur : M. P-Y Tipa**

**Délibération N°2022-08 : Compte administratif 2021 – budget général**

Conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, le président de séance est désigné par le conseil.

Elu à l'unanimité, par un vote à bulletins secrets, Mme Jacqueline Favier assure la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de l'exercice 2021.

Les rapporteurs de la commission des finances donnent lecture des chiffres des comptes administratifs. Le budget 2021 a été impacté par l'intervention à 2 reprises des Brigades Natures pour l'entretien des bas-côtés des voiries et des espaces verts de la commune.

Durant les vacances d'été, plus d'une quinzaine de jeunes charnoziens ont été embauchés 1 à 2 semaines afin de réaliser des petits travaux sur la commune (nettoyage, peinture, espaces verts et autres menus travaux).

Les autres dépenses restent stables et certaines dotations sont en diminution.

Il est à noter la recette supplémentaire de plus de 30 000 € correspondant à la taxe de raccordement au réseau d'eaux pluviales des 20 appartements de la SCI du Parc.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2021
FONCTIONNEMENT	483 479.26 €	558 994.24 €	75 514.98 €
INVESTISSEMENT	457 824.46 €	548 088.99 €	90 264.53 €

Conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soit 14 voix pour**

**ADOpte** le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, qui présente un résultat comme suit :

Un excédent d'investissement de **90 264.53 euros**

Un excédent de fonctionnement de **75 514.98 euros.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente délibération.

#### **Délibération N°2022-09 : Compte administratif 2021 – budget annexe eau et assainissement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget eau et assainissement de l'exercice 2021.

Les rapporteurs de la commission des finances donnent lecture des chiffres des comptes administratifs. Pour cette année, ce budget, habituellement fragile, présente un résultat positif car peu de travaux ont été nécessaires sur les réseaux et surtout suite à la perception de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif) et coût de raccordement à l'eau potable des appartements de la SCI du Parc.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE ANNEE 2021
FONCTIONNEMENT	121 687.80 €	213 564.23 €	91 876.43 €
INVESTISSEMENT	78 484.27 €	59 891.65 €	-18 592.62 €

Conformément à l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité soit 14 voix pour**

**ADOpte** le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2021, qui présente un résultat comme suit :

Un déficit d'investissement de **18 592.62 euros**

Un excédent de fonctionnement de **91 876.43 euros.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et prendre toutes décisions concernant l'exécution ou le règlement de la présente délibération.

## Délibération N°2022-10 : Comptes de gestion 2021

M. le Maire reprend la présidence de la séance et informe l'assemblée que les comptes administratifs 2021 du budget général et du budget annexe eau-assainissement sont en concordances avec les comptes de gestion.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, les comptes de gestion 2021 du budget général et annexe: eau – assainissement.

### **b. Affectation des résultats**

## Délibération N°2022-11 : Affectation des résultats budget principal et du budget annexe

ENTENDU les comptes administratifs, pour l'exercice 2021

BUDGET GENERAL	Résultats CA 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultats exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	-613 811.80€		742 799.19€	45 000€	-45 000€	83 987.39€
Fonctionnement	652 534.66€	652 534.66€	75 514.98€			75 514.98€

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT	Résultats CA 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultats exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	30 112.85€		-18 592.62€			11 520.23€
Fonctionnement	35 071.35€		91 876.43€			126 947.78€

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021,  
CONSTATANT

- ❖ que le compte administratif du budget communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de 75 514.98 €, et un excédent d'investissement de 83 987.39 €
- ❖ que le compte administratif du budget eau et assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 126 947.78 €, un excédent d'investissement de 11 520.23 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultats d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter les résultats, comme suit :

- **Budget communal** : 75 514.98 € en recette de de fonctionnement au c002
- **Budget eau et assainissement** : 126 947.78€ en recette de fonctionnement au c002.

### **c. Taux d'imposition**

## Délibération N°2022-12 : Taux d'imposition 2022

Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2011.

M. le Maire rappelle que les montants fixés il y a quelques années ne tiennent pas compte de l'inflation, que les dotations ne sont pas indexées et sont de plus en plus à la baisse, que le coût des matières et de l'énergie augmente de manière importante, il propose d'augmenter les taux d'imposition de 3% pour 2022 soit :

↳ Taxe foncière bâti : 26.60 %

↳ Taxe foncière non bâti : 54.92 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire et valide l'augmentation des taux d'imposition.

#### **d. Budgets primitifs 2022**

Le conseil Municipal valide à l'unanimité les budgets équilibrés pour l'exercice 2022 comme suit :

##### **Délibération N°2022-13 : BP 2022 Budget général**

- Equilibré en fonctionnement à 698 021.17 €
- Equilibré en investissement à 838 224.60 €

##### **Délibération N°2022-14: BP 2022 Budget annexe eau et assainissement**

- Equilibré en fonctionnement à 310 983.78 €
- Equilibré en investissement à 127 432.54 €

##### **\*Principaux projets d'investissement :**

- ✓ Création d'une chaufferie unique pour l'école et le Château Messimy avec remplacement des chaudières actuelles à fioul par une chaudière à pellet
- ✓ Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie

##### **\*Principales études :**

- ✓ Etude sur la réfection de la voirie Chemin de Cuire et du centre village
- ✓ Etude pour l'aménagement du parc
- ✓ Etude pour l'accessibilité à l'église

#### **e. Attribution des subventions**

**Rapporteur : M. P-Y Tipa**

<b>Associations</b>	<b>Subvention versée par la commune</b>
Sou des écoles	1350€ (12.6€ x 107 enfants)
Chaudron magique	26 000 €
Mix mouv'	200 €
La fanfare Fraternelle	100 €
OCCS	1500€ + 300€ (jeunes)
Comité des fêtes	1 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 950 €</b>
A inscrire au BP	<b>32 000 €</b>

## Délibération N°2022-15 : Attribution des subventions aux associations

Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, les associations devront les solliciter et présenter le programme des manifestations envisagées ou activités réalisées et fournir un bilan financier.

Les membres du conseil impliqués dans le bureau du Sou des écoles (François Mercier) et de l'OCCS (Loïc Faipeur) s'abstiennent lors du vote concernant leurs associations.

## 2- Tableau des emplois permanents

### Délibération N°2022-16 : Modification du tableau des emplois permanents

Le recrutement d'un nouvel agent d'accueil du public en remplacement de celui démissionnaire nécessite la modification du tableau des emplois permanents. Il convient d'augmenter la durée du temps de travail à 31h/semaine.

## 3- Questions diverses

### a. CCAS

M. le Maire annonce à l'ensemble du Conseil que Mme Stéphanie Grivet, conseillère, a donné sa démission le 2 mars 2022 suite à son déménagement de Charnoz sur Ain et à la modification de ses conditions de travail.

Mme Grivet étant dans la commission CCAS, celle-ci doit être remplacée. M. Loïc Faipeur propose sa candidature.

Un vote à bulletin secret est réalisé par l'ensemble du conseil municipal présent et la candidature de M. Faipeur est retenue à l'unanimité.

### b. Divers

#### ❖ Marathon de la biodiversité

*Rapporteur : Jean-Marc Brison*

La commune de Charnoz sur Ain a candidaté auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour un projet de plantation de haies et pour la création de mares.

Notre candidature ayant été retenue, un projet de plantation de haies rue de Monétroi et vers le théâtre de verdure, sur des terrains communaux, devrait débuter à l'automne. Une réunion avec les agriculteurs exploitants concernés a été réalisée et ceux-ci ont adhéré à ce projet.

Le création de trois petites mares au milieu du marais est également envisagé. Des sondages du sol vont être réalisés afin de savoir si ce projet est réalisable. Une des mares serait à but pédagogique.

#### ❖ Livret d'accueil

*Rapporteur : Clotilde Jung*

Un livret d'accueil est en cours de réalisation par la commission communication. Ce livret sera à destination des nouveaux arrivants sur la commune et sera disponible en version papier et sur le site internet de la mairie.

#### ❖ Commission éclairage public

Une étude de la gestion de l'éclairage public est envisagée et il convient de créer une commission au sein du conseil municipal afin de mener cette étude. Les conseillers intéressés pourront se faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

❖ Demande subvention accessibilité église

**Délibération 2022-17 : Demande de subventions pour l'accessibilité à l'église**

Pour rappel, la création d'une rampe d'accessibilité à l'église permettra de se mettre en conformité et de reprendre les éclairages extérieurs.

La DP (Déclaration Préalable) a été établie et transmise aux différents services et à l'UDAP (Bâtiments de France) pour validation finale.

Le cout HT estimé du projet s'élève à 59 310.18€.

Une demande de subvention va être faite auprès de différents organismes et dans le cadre de la DETR avec la répartition possible suivante :

DETR	50%	29 655.09€
Commune de Charnoz sur Ain	50%	29 655.09€

❖ Demande subventions création chaufferie unique Château/Ecole

**Délibération 2022-18 : Demande de subventions pour la création d'une chaufferie**

Le projet de création d'une nouvelle chaufferie unique pour le château de Messimy et l'école communale en remplacement des chaudières au fioul par des chaudières à « pellet » et le remplacement des ventilations de l'école par des caissons d'extraction d'air avec sonde CO2 nécessite des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la région et du département.

Le cout HT estimé du projet s'élève à 400 384€.

Des demandes de subventions vont être demandées avec la répartition suivante :

DETR	50%	200 192.00€
Département	20%	80 076.80€
Région	10%	40 039.40€
Commune de Charnoz sur Ain	20%	80 076.80€

La séance est levée à 00h45.